



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21417  
31 juillet 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS  
DU REPRESENTANT ADJOINT DE LA ROUMANIE AU CONSEIL DE  
SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu une lettre, datée du 30 juillet 1990, du Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies déclarant que M. Valeriu Florean a été nommé représentant adjoint de la Roumanie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs en bonne et due forme.

-----